

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

Conseil Communautaire

du 12 septembre à 19h00 à l'IUT de Saint-Dié-des-Vosges

ORDRE DU JOUR

a. Appel nominal

Article L 2121 – 17 du C.G.C.T.

b. Désignation du Secrétaire de Séance

Article L. 2121 – 15 du C.G.C.T.

Sommaire :

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 18 juillet 2017.
2. Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Étival-Clairefontaine.
3. Exonérations de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018 (contrats avec des prestataires privés ou soumis à redevance spéciale).
4. Gratuité des transports pendant le Festival International de Géographie (29-30 septembre et 1^{er} octobre 2017).
5. Fixation du régime indemnitaire applicable aux régisseurs de recettes et d'avances.
6. Règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.
7. Exonération de la contribution économique territoriale des librairies indépendantes.
8. Convention de partenariat avec le Pays de la Déodatie pour l'Espace info énergie (EIE).
9. Cession à l'euro symbolique d'un abri vélos à Celles-sur-Plaine au Syndicat Mixte d'aménagement des lacs de Pierre-Percée.
10. Modification de la délégation de pouvoirs au Bureau communautaire.
11. Décision modificative n°1 du budget annexe Bâtiment Relais-Raves.
12. Application de la taxe de séjour à l'ensemble de l'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018.
13. Convention avec l'association Etc Terra pour des projets d'Education à l'environnement et au développement durable.
14. Fiscalité : Mise en place des exonérations et fixation des bases minimum.
15. Contrats d'assurance des risques statutaire du personnel.
16. Communication des décisions du Bureau et du Président.